

Image not found or type unknown



DETTES MUTUELLES et DEPOT DE BILAN

Par **cfll**, le **30/05/2016** à **15:04**

Bonjour,

Un client me doit de l'argent de 2015 mais ce client est aussi un fournisseur à qui je dois de l'argent sur 2016.

Sa dette est donc plus ancienne. Sa dette est aussi plus importante que la mienne.

S'il dépose le bilan, est ce que je devrais rembourser la totalité de la dette ou est ce qu'ils vont tenir compte que du delta et au pire je vais perdre ce delta ?

Avec mes remerciements anticipés